

Lille, le 25 juillet 2018

Note sur l'inscription administrative en doctorat

Tout doctorant doit être régulièrement inscrit à l'Université pour mener ses études doctorales.

Le bornage de l'année universitaire 2018-2019 étant fixé, de manière dérogatoire pour le doctorat, au 31 octobre 2018, tout doctorant désireux de poursuivre ses études en doctorat doit se réinscrire à l'Université au-delà de cette date.

Le calendrier des inscriptions administratives en doctorat a été fixé par vote de la CFVU du 28 juin 2018 comme suit :

- démarrage des inscriptions administratives le 20 août
- clôture des inscriptions administratives le 14 décembre 2018, délai de rigueur.

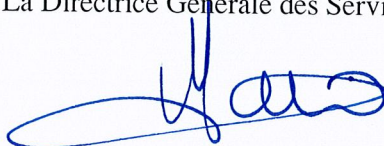
Les doctorants dont la soutenance est fixée entre le 1er novembre et le 31 décembre 2018, doivent se réinscrire à l'Université en s'acquittant de la contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC) et des droits d'inscription. L'inscription administrative est en effet une condition pour que la soutenance puisse être organisée et le diplôme de doctorat délivré.

Les doctorants qui présentent une situation individuelle particulière ou qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour payer leurs droits d'inscription peuvent déposer une demande à la Commission des exonérations de l'Université de Lille, avant le 30 novembre 2018, délai de rigueur.

Le dossier de demande d'exonération est téléchargeable* sur le site de l'université www.univ-lille.fr (en suivant le chemin : menu/vie des campus/bourses et aides financières).

Il est rappelé que les seules exonérations possibles offertes aux doctorants doivent suivre la procédure de demande d'exonération dans la mesure où la décision d'exonération ne peut qu'être basée sur l'appréciation d'une situation individuelle et ne peut s'appliquer à une catégorie de personnes.

Pour le Président de l'Université
et par délégation
La Directrice Générale des Services Adjointe



Marie-Dominique SAVINA

*Adresse de téléchargement :
https://www.univ-lille.fr/fileadmin/user_upload/docs__pdf__autre_/Formation/Inscription/dossier_demande_exone%CC%81ration_2018-2019_def.pdf